

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept juillet, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
59		Budget	Décision modificative budgétaire	
60		Redevance occupation domaine public	Redevance d'occupation du domaine public distribution électricité	
61		Redevance occupation domaine public	Redevance d'occupation du domaine public France Télécom	
62		Personnel communal	Renouvellement contrat CAE entretien des locaux	
63		Personnel communal	Renouvellement contrat CAE cantine scolaire	
64		Personnel communal	Réduction temps de travail ATSEM	
65		Personnel communal	Création emploi agent de maîtrise suite à promotion interne	
66		Personnel communal	Détermination du taux de promotion avancement de grade agent de maîtrise	
67		Budget	Acquisition pompe irrigation stade de foot	
68		Personnel communal	Contrat agent espaces verts	
69		Eclairage public	Eclairage public abords Mairie-Ecole	

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 20 juillet 2017.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, POUGET Marie-Pierre, COMBESCOT Aurélie, Cédric MEYROU, Sébastien BAGGIO, Josette LAGORCE, Marie-Catherine ROHOF, Franck POURTAL, Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Luc RABOISSON, Hélène DENOST, Florentine POUCHIN

Absents excusés : Sophie BUYTAERT, Alain BATAÇ,

Absent non excusé : Francis CARNET-GUILLOT

Procurations : Sophie BUYTAERT à Florentine POUCHIN

Sébastien BAGGIO à Aurélie COMBESCOT jusqu'à son arrivée à 21 h 15

Secrétaire de séance : Florentine POUCHIN

Le compte rendu du dernier conseil sera présenté au vote lors du prochain conseil municipal

Adoption de l'ordre du jour

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations supplémentaires :

- renouvellement contrat agent espaces verts
- diminution heures ATSEM
- promotion interne agent de maîtrise
- achat pompe irrigation au stade

Délibérations

- Décision modificative budgétaire
- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transports et distribution d'électricité
- Redevance d'occupation du domaine public France Télécom
- Renouvellement contrats CAE : cantine scolaire, garderie scolaire, agent technique entretien des locaux

Communauté de Communes

Commissions et syndicats

Bulletin Municipal

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2188	39	Autres immobilisations corporelle (travaux stade)	+6 100,00
			TOTAL	+6 100,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2128	39	Autres agencements et aménagements terrains	-6 100,00
			TOTAL	-6 100,00

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORTS ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, tels que le Syndicat d'énergies auquel la Commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

-de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la Commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016,
 -de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices en index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française et non plus sous forme d'avis au bulletin officiel, soit un taux de revalorisation de 28,60 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

-ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

-Accepte de percevoir les sommes de : 197 € pour l'année 2016

: 200 € pour l'année 2017 pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TELECOM

Délibération :

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public due annuellement par les gestionnaires des réseaux Télécom

Liste des Communes	PATRIMOINE TOTAL HORS EMPRISE DU DOMAINE AUTOROUTIER					Emprise au sol m ²
	Artère aérienne (km)	Artère en sous sol (km)				
	Année		Conduite	câble enterré	Total	Armoire
MONTCARET	2015	20,408	12,620	11,565	24,185	0,50
	2016	20,620	12,620	11,565	24,565	0,50
	2017	20,620	12,620	11,565	24,185	0,50
TOTAL						

Année 2015 = (20,408 x 53,87 = 1085,91) + (24,185 x 40,25 = 973,45) + (0,500 x 26,83 = 13,41) = **2 081,95 €**

Année 2016 = (20,620 x 51,72 = 1066,47) + (24,185 x 38,79 = 938,14) + (0,500 x 25,86 = 12,93) = **2 017,54 €**

Année 2017 = (20,620 x 50,74 = 1046,26) + (24,185 x 38,05 = 920,24) + (0,500 x 25,37 = 12,69) = **1979,19 €**

Soit un total de : 2081,95 + 2 017,54 + 1 979,19 = 6078,68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime accepte ces redevances.

RENOUVELLEMENT CONTRAT CAE ADJOINT TECHNIQUE ENTRETIEN DES LOCAUX

Délibération :

Le Maire rappelle que le contrat de CAE adjoint technique entretien des locaux arrive à expiration le 31 juillet prochain et qu'il convient de le proroger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition pour une durée d'un an à compter du 01 Août 2017.

RENOUVELLEMENT CONTRAT CAE CANTINE SCOLAIRE

Le Maire rappelle que le contrat de CAE de la cantine scolaire arrive à expiration le 31 Août prochain et qu'il convient de le renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité propose de renouveler ce contrat pour une durée d'un an à raison de 20 h 00 par semaine à compter du 01 septembre 2017.

REDUCTION TEMPS DE TRAVAIL ATSEM

Le Maire informe le Conseil que Madame DUBUT Valérie, ATSEM à l'école, a demandé une réduction de son temps de travail suite à la suppression des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et au passage de la semaine à 4 jours d'école.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette proposition.

CREATION EMPLOI AGENT DE MAITRISE SUITE A PROMOTION INTERNE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 13 avril 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi d'agent de maitrise.

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- Elaboration et préparation des menus de la cantine scolaire
- Gestion de la cantine scolaire (commandes, stocks..)
- Encadrement des agents de service

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emploi des agents de maitrise

Il propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01 Novembre 2017 pour intégrer la création demandée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

A- Les effectifs du personnel communal sont fixés comme suit :

B-

EMPLOI PERMANENTS	EFFECTIFS	DUREE HEBDO	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
Cadre emploi Rédacteur REDACTEUR PRINCIPAL 1° CLASSE	1 1	35 h 00	1 1	Secrétariat général
Cadre emploi Adjoint Administratif ADJOINT ADMINISTRATIF 1 ^{ème} CLASSE	1 1	35 h 00	1 1	Comptabilité, secrétariat
Cadre emploi Adjoints techniques ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE (voirie) ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE (école) ADJOINT TECHNIQUE (garderie)	3 1 1 1	35 h 00 35 h 00 20 h 00	3 1 1	Voirie- espaces verts, assainissement collectif Entretien des locaux Ecole Surveillance garderie scolaire
Cadre emploi Agents de Maitrise Agent de maitrise	1 1	35 h 00	1 1	Cantine scolaire
Cadre emploi ATSEM ATSEM PRINCIPALE 1 ^{ère} CLASSE	1 1	31 h 70	1 1	Assistance aux enseignants Classe maternelle

EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	EFFECTIFS	DUREE HEBDO	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
Cadre emplois Adjoints techniques ADJOINT TECHNIQUE (voirie) ADJOINT TECHNIQUE (cantine) ADJOINT TECHNIQUE (garderie) ADJOINT TECHNIQUE (école) ADJOINT TECHNIQUE (espaces verts) ADJOINT TECHNIQUE (Mairie)	6 1 1 1 1 1 1	26 h 00 20 h 00 20 h 00 5 h 00 20 h 00 20 h 00	6 1 1 1 1 1 1	Entretien bâtiments Aide cantine Aide garderie Animation Entretien espaces verts Entretien locaux Mairie
Cadre emploi Adjoint Administratif ADJOINT ADMINISTRATIF 2 ^{ème} CLASSE ADJOINT ADMINISTRATIF 2 ^{ème} CLASSE	2 1 1	20 h 00 17 h 30	2 1 1	Accueil public secrétariat Accueil public agence postale

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et

DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT DE GRADE AGENT DE MAITRISE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le calcul est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 23 juin 2017

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO « PROMUS/PROMOUVABLES » %
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Agent de maitrise	100 %

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition

ACQUISITION POMPE STADE DE FOOTBALL

Le Maire informe le conseil municipal que la pompe d'irrigation de la pelouse au stade de football ne fonctionne plus et qu'il convient de la remplacer.

A cet effet, il présente deux devis :

- EURL EGELEC pour un montant de 7 926,38 €
- OPURE : 1 devis de 4 700 € HT pour une pompe immergée de marque GRUNEFOST.
1 devis de 4 400 € HT pour une pompe de surface, dont la mise en route et l'extinction n'est pas automatique
Une option de 250 € pour protection niveau bas forage par sonde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité retient le devis de la Sté OPURE

M. le Maire propose au vu de l'urgence de cet achat de vérifier dès demain la faisabilité technique pour la pompe immergée et de procéder à l'achat si les conditions sont réunies.

RENOUVELLEMENT CONTRAT AGENT ESPACES VERTS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler pour un mois le contrat de M. TREDANIEL Yoan comme agent des espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

ECLAIRAGE PUBLIC ABORDS MAIRIE-ECOLE

Dans le cadre de l'aménagement des abords de la Mairie, le Maire propose au conseil de demander au SDE 24 de faire une étude de faisabilité pour remplacer les lampadaires devant la Mairie devenus obsolètes et installer de nouveaux lampadaires au coin de l'allée de l'école et au passage piétons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

- **Salle des Fêtes** : le Maire informe le conseil que l'architecte Monsieur MARTY est venu présenter ses missions pour les travaux de la salle des fêtes.

La création d'un poste supplémentaire pour l'acoustique sera nécessaire.

M. MARTY souhaiterait aussi étudier le coût pour réaliser une cuisine à la place de la tisanerie. Monsieur le Maire n'est pas favorable à cette étude car il estime que ce serait trop de contraintes.

En ce qui concerne l'accès à l'étage, l'architecte confirme qu'un ascenseur devra être installé.

- Vestiaires au stade de football

Madame LAGORCE informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acheter des produits d'entretien pour nettoyer les vestiaires. Il est rappelé que l'entretien de ces locaux est actuellement à la charge des occupants. Le Maire procédera à un contrôle régulier de cet entretien.

Arrivée de M. BAGGIO Sébastien à 21 h 15

- Achat de barrières

Le Maire informe le conseil qu'il a acheté un lot de 20 barrières suite à une promotion dans le cadre du tour de France.

- Carte IGN

Mme POUCHIN informe que lors d'une réunion à Bordeaux à laquelle elle a assisté, elle a rencontré un représentant de l'IGN qui lui a fait part de la possibilité pour les Communes d'intégrer leur nom et numéros de rues dans les cartes réalisées par l'IGN. Ce service est gratuit pour les Communes.

Il est rappelé que l'IGN a déjà relevé un fichier excel contenant la liste des rues il y a six mois. Mme POUCHIN propose de relancer ce service.

- Pompiers

Monsieur le Maire fait part de son étonnement concernant les interventions des pompiers. Notre Commune dépend des casernes de Gironde, toutefois, les interventions des pompiers de la Dordogne sont plus rapide. Il propose d'en référer au SDIS.

- SIAEP

Les travaux pour la réfection de la conduite d'eau entre St Michel et Bonneville se poursuivent.

Les accotements ne sont pas stabilisés. Il est mentionné un incident sur le terrain dont l'entreprise a pris en charge la remise en état.

- Bulletin municipal

Mme POUCHIN fait part des difficultés rencontrées pour l'élaboration du bulletin et la mise à jour du site internet. Deux personnes de la commission vont partir, il reste 3 personnes. La mise en page du bulletin devra être simplifiée, il faudra prévoir une participation plus active des associations pour la remontée des informations et envisager de l'aide de la part du secrétariat.

Mme POUCHIN propose de former les agents pour la mise à jour de certaines parties du site internet.

- Ecole

Mme ROHOF informe qu'un courrier a été envoyé aux familles pour les informer de la suppression des rythmes scolaires et du retour de la semaine à jour d'école.

Le Maire a donné l'autorisation aux enseignants d'utiliser les fournitures des TAP.

- Voirie

Monsieur FAVRETTO signale que l'entreprise EUROVIA commencera les travaux routiers début de semaine prochaine à Fonguilanne, Roudigou, Route de St Michel, les Auvergnats.

- Cimetière

Monsieur POURTAL informe que les cantonniers ont procédé au débroussaillage au cimetière et qu'il convient de veiller à la poursuite de cet entretien. Le Maire envisage d'instaurer une journée citoyenne.

Mrs POURTAL et FAVRETTO signalent aussi qu'il faudra penser à fermer et purger les robinets d'eau cet hiver.

- City stade

Mme COMBESCOT informe que la Commune est positionnée pour 2019 mais que l'emplacement du city stade n'est toujours pas défini.

- Divers

-le Maire a rencontré une personne qui souhaiterait accompagner et encadrer les demandeurs d'emploi. Il demande à ce qu'un article soit publié à cet effet dans le prochain bulletin municipal.

-Mme POUCHIN demande la possibilité de publier les dates des conseils municipaux sur le site internet. Cela ne pourra être possible que lorsque les convocations seront officielles et publiées.

-Les gravières de Thiviers organise une journée portes ouvertes le 20 septembre prochain. L'ensemble du conseil est invité à participer à cette journée.

-M. BAGGIO demande l'avancée sur les points suivants :

*pose des miroirs sur les routes. Les commandes auprès de la Communauté de Communes sont en cours

*remplacement du déflecteur de tracteur tondeuse : le nécessaire a été effectué auprès de la maison mère

*affaire KOHLER : le Maire propose de s'informer auprès du notaire chargé de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		Florentine POUCHIN N'GAPELE	absente
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	
Franck POURTAL		Sophie BUYTAERT	abstente
Alain BATAc	absent	Sébastien BAGGIO	
Hélène DENOST	absente	Cédric MEYROU	
Marie-Pierre POUGET		Aurélié COMBESCOT	
Marie-Catherine ROHOF		Francis CARNET-GUILLOT	absent